



## Les AESH ne doivent pas être les victimes des carences de la politique d'inclusion du ministère

COMMUNIQUÉ

Ce matin, dans un collège de l'académie de Metz, une collègue AESH a été violemment frappée par un élève dont elle assurait l'accompagnement.

Outre les conséquences physiques qu'elle a subies (traces de coup sur le visage et sur la tête), la collègue se retrouve dans un état de traumatisme que l'on peut facilement imaginer.

La CGT Éduc'action tient avant tout à exprimer toute sa solidarité envers la collègue.

Cet incident, certes isolé, est loin d'être mineur : se faire agresser en exerçant son métier ne doit pas être minimisé par la hiérarchie de l'Éducation nationale et ne doit pas être une fatalité. Les personnels doivent pouvoir exercer leur mission sereinement et l'Institution en tant qu'employeur est dans l'obligation d'y veiller.

Cet événement illustre la carence institutionnelle quant aux places dans les instituts spécialisés. En effet, certains ou certaines élèves extrêmement violents ou avec des troubles graves du comportement relèvent parfois davantage de structure médico-sociales. Ces dernières sont adaptées et disposent de personnels qualifiés, des professionnels qui savent comment gérer ce type de situation.

La CGT Éduc'action a alerté à plusieurs reprises le ministère sur le manque de places d'accueil et de prises en charge dans ces instituts et les problématiques que cela pouvait engendrer quand ces jeunes se retrouvaient scolarisés dans un établissement où les personnels ont, certes, de la bonne volonté mais n'ont ni les moyens ni la formation adéquate. L'inclusion à marche forcée ne doit plus être le palliatif à l'accueil et l'accompagnement dans des structures spécialisées. Elles disposent d'enseignant·es et permettent l'accès à une scolarité adaptée, le droit d'apprendre n'est pas ici remis en cause.

Enfin, les personnels AESH, parmi les plus précaires de l'Éducation nationale ne doivent plus travailler de façon isolée et méritent davantage de considération par l'Institution avec une véritable amélioration de leurs conditions de travail.

Montreuil, le 1<sup>er</sup> mars 2023